

---

## Que vous offre JEVI ?

---

# Des services professionnels en prévention du suicide

offerts par une équipe de travail animée d'un grand esprit de collaboration et du souci constant d'offrir le meilleur d'elle-même à la communauté, que ce soit en prévention, en intervention, en formation ou en sensibilisation.

## Des services d'intervention gratuits pour la communauté estrienne

### Intervention téléphonique

La ligne d'intervention est la principale porte d'entrée à JEVI et est accessible aux personnes suicidaires, à leur entourage et aux personnes endeuillées à la suite d'un suicide. Confidentielle, elle permet de répondre aux besoins immédiats des personnes à la recherche d'aide : écoute, évaluation, intervention, urgence, référence ou suivi.

### Suivi court terme

En lien direct avec l'intervention téléphonique, les rencontres individuelles sont toujours précédées d'une rencontre d'évaluation afin de bien cerner les besoins et d'établir le plan d'intervention le plus approprié. Le suivi court terme se fait sur une base volontaire et s'adresse aux personnes suicidaires et à leurs proches.

### Suivi étroit auprès des personnes en danger grave de passage à l'acte suicidaire

Le suivi étroit est une mesure visant à s'assurer que la personne qui est ou qui a été en danger grave de passage à l'acte et qui quitte l'organisation ayant effectué la gestion de sa crise suicidaire (ex. : hôpital, CRD, etc.) puisse avoir accès à un suivi rapidement et de façon intensive.

### Soutien clinique

Les intervenants de l'Estrie, par la ligne d'intervention, peuvent obtenir une réponse rapide et professionnelle lorsqu'ils ont besoin de soutien clinique en lien avec la problématique du suicide.

### Intervention d'urgence lors d'une crise suicidaire

Lorsque la situation le nécessite et qu'il est possible de se rendre sur les lieux en moins de 20 minutes, deux intervenants de JEVI peuvent se déplacer. Lors d'une telle intervention, les intervenants travaillent de concert avec la coordonnatrice clinique pour s'assurer des meilleures orientations à prendre. Un protocole de sécurité a été élaboré et doit rigoureusement être suivi lorsqu'une intervention d'urgence est effectuée à l'extérieur des bureaux de JEVI. Sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, le protocole de collaboration établi avec le Service de police de Sherbrooke facilite l'intervention conjointe lorsque cela est jugé nécessaire par l'une ou l'autre des parties. Sur les autres territoires, le protocole signé avec la Sûreté du Québec joue le même rôle.

### Activités de postvention

Il arrive qu'à la suite d'un décès par suicide, différents milieux de travail interpellent JEVI pour des activités de postvention. Une fois sur les lieux, les intervenants peuvent rencontrer les travailleurs, individuellement ou en groupe. Lors de cette rencontre, il s'agit essentiellement de permettre aux personnes touchées d'exprimer leurs émotions. Cela permet aussi aux intervenants de repérer les personnes les plus vulnérables et de leur offrir un soutien plus intensif si elles le souhaitent.

### Groupe de soutien pour personnes endeuillées

Ce groupe a pour but premier de briser l'isolement des personnes vivant un deuil à la suite d'un suicide en leur offrant un lieu où elles peuvent échanger sur leur vécu avec d'autres personnes endeuillées. Le groupe de soutien propose une démarche structurée, soutenue par une aide professionnelle. L'accent est mis sur les forces des personnes du groupe afin d'améliorer le soutien disponible et d'accompagner les participants dans leur cheminement.

# Des services de sensibilisation et de formation axés sur les meilleures pratiques en prévention du suicide

## Information et sensibilisation

JEVI offre des ateliers de sensibilisation sur le suicide et ce, en fonction des besoins du milieu et de l'âge des clientèles rejointes. Des ateliers d'information sont aussi disponibles; ils visent essentiellement à faire connaître JEVI et ses services. Sur demande, des kiosques d'informations peuvent aussi être tenus.

## ***Formation pour les adultes intéressés à s'impliquer en prévention du suicide***

### ***Agir en sentinelle pour la prévention du suicide et ses déclinaisons adaptées à des clientèles spécifiques***

La formation associée à ce programme est d'une durée de 7 heures. Elle permet de former des sentinelles, c'est-à-dire des adultes qui sont reconnus comme des aidants naturels dans leur milieu et dont le rôle principal est d'établir le contact avec les personnes suicidaires ou leur entourage et d'assurer le lien entre ces personnes et les ressources d'aide du territoire. Le rôle des sentinelles repose sur l'écoute, le réconfort et l'entraide qu'elles peuvent offrir aux personnes suicidaires. De par leur relation privilégiée, les sentinelles peuvent encourager les personnes suicidaires à demander de l'aide et à s'engager dans un processus de soutien. Ce sont des relais entre les personnes en détresse et les professionnels du territoire.

## ***Formation pour les intervenants de différents milieux***

### ***Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques et ses déclinaisons adaptées à des clientèles spécifiques***

D'une durée de 21 heures, cette formation s'adresse aux intervenants et aux finissants de programmes collégiaux et universitaires axés sur la relation d'aide. Elle vise à développer les compétences spécifiques à une intervention complète et adaptée auprès de la personne suicidaire. Cette formation est accréditée par la SOFÉDUC (Société de formation et d'éducation continue), une reconnaissance officielle qui témoigne de la qualité du programme. Une attestation donnant droit à 2 unités d'éducation continue est remise à chaque participant.

### ***Repérer la personne vulnérable au suicide et appliquer les mesures de protection requises et ses déclinaisons adaptées à des clientèles spécifiques***

Cette formation permet aux participants de développer les compétences nécessaires pour : être plus proactif dans le repérage des personnes vulnérables au suicide, arriver à poser des questions directes et appliquer les mesures de protection requises.

**JEVI Centre de prévention du suicide – Estrie**

120, 11<sup>e</sup> Avenue Nord, Sherbrooke (Québec) J1E 2T8 - Administration : 819 564-7349 - Intervention : 819 564-1354  
preventionsuicide@jevi.qc.ca - www.jevi.qc.ca